

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2008 :

SPL Energies Réunion - Présentation du rapport
des mandataires et du rapport de gestion pour
l'année 2024

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphane).

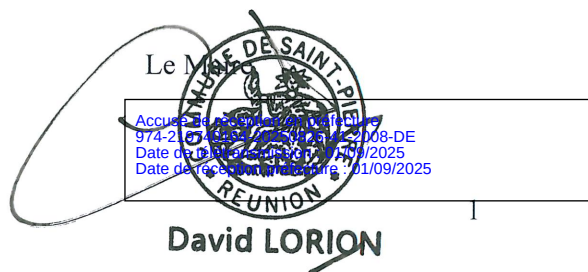
ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame H  l  na ARAYE pour remplir les fonctions de secr  taire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Affaire n°41/2008 : SPL Energies Réunion - Présentation du rapport des mandataires et du rapport de gestion pour l'année 2024.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commune de Saint-Pierre détient des parts au sein de la Société Publique Locale (SPL) ENERGIES REUNION, structure en charge de la valorisation énergétique et environnementale du territoire de La Réunion, en particulier celui de ses collectivités actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives au contrôle analogue exercé par les actionnaires sur la société, la SPL ENERGIES REUNION a transmis à la Ville de Saint-Pierre, au titre de l'exercice 2024, le rapport des représentants de la collectivité au sein de ses instances, ainsi que le rapport de gestion.

Ces documents visent à informer l'organe délibérant sur les activités menées par la SPL et sur sa situation financière pour l'exercice considéré.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER le rapport des représentants ainsi que le rapport de gestion de la SPL ENERGIES REUNION au titre de l'exercice 2024.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION
